



# Aperçu des prestations

World Mastercard® Standard et World Mastercard® Gold



PRESTATIONS			
<b>Bonus sur le volume de transactions<sup>1</sup></b>	50% de réduction sur la cotisation annuelle (l'année suivante)	–	avec un volume de transactions annuel de 15 000 CHF
	100% de réduction sur la cotisation annuelle (l'année suivante)	avec un volume de transactions annuel de 15 000 CHF	avec un volume de transactions annuel de 25 000 CHF
<b>Programme partenaire</b>	Avantages Mastercard® Priceless® Cities	oui	
<b>Assurances voyage<sup>2</sup></b>	Assurance accidents moyens de transport (invalidité ou décès)	400 000 CHF	700 000 CHF
	Frais de recherche, de sauvetage et de dégagement	60 000 CHF	60 000 CHF
<b>Assistance<sup>2</sup></b>	Assurance confort de voyage		
	– nourriture et hébergement à l'hôtel en cas de départ retardé, annulation de vol ou correspondance manquée	–	150 CHF
	– vêtements et articles de toilette en cas de restitution tardive des bagages d'au moins 6 heures	–	700 CHF
	Assurance bagages	–	4000 CHF
<b>Assurances suppl.</b>	Informations sur le voyage & avances sur frais	–	oui
<b>Service de Cartes</b>	Assurance du solde	optionnelle, payante	
	Retrait d'espèces	oui	
	Option de paiement par acomptes <sup>3</sup>	oui	
	Application Swisscard avec notification de solde <sup>4</sup>	gratuite	
	Payer sans contact	oui	
	Paiement mobile <sup>5</sup>	oui	
	3-D Secure – shopping en ligne sûr	oui	
	Notification en cas de transactions par carte avec soupçon de fraude	oui	
	Service clientèle	oui, 24 h	
	Limite de dépenses, max. (dépend de la solvabilité)	10 000 CHF	30 000 CHF
	Remplacement de la carte	48 heures (en général)	
<b>Modes de paiement</b>	Pas de responsabilité <sup>6</sup> en cas de vol ou de perte de la carte	oui	
	Tenue de compte (monnaie)	CHF	
	Système de recouvrement direct (LSV), bulletin de versement, e-facture	oui	
	<b>FRAIS</b>		
	Cotisation annuelle carte principale	100 CHF	200 CHF
	Cotisation annuelle carte supplémentaire	25 CHF	75 CHF
	Retrait d'espèces à des distributeurs en Suisse/à l'étranger <sup>7</sup> /aux guichets	4%, au min. 10 CHF	
	Frais pour transactions en monnaie étrangère ou à l'étranger	2,5%	
	Taux d'intérêt annuel <sup>8</sup> à partir de la date de comptabilisation	14%	
	Frais pour la facture papier (par facture mensuelle)	1.95 CHF	
Copie facture mensuelle (par ordre)	10 CHF		
Double facture mensuelle à la propre adresse ou à une tierce adresse (forfait annuel)	25 CHF		
Envoi à l'étranger (par facture mensuelle, additionnel au supplément de traitement pour facture papier)	1 CHF		
Frais de versement PostFinance (frais facturés par la Poste pour versements d'espèces au guichet postal)	selon le tarif postal actuel		
Carte de remplacement (p.ex. en cas de perte, de vol ou de dommage intentionnel)	25 CHF		
Envoi de la carte par exprès ou par coursier	frais effectifs, au min. 25 CHF		
Frais pour rappel de paiement	30 CHF		
Recherche d'adresse	25 CHF		

1 Hors frais, intérêts, arriérés, retraits d'espèces, paiements des transferts et des opérations de change (aussi en substituts monétaires, tels que monnaie cryptée, Traveler Cheques, chargement des moyens de paiement sans espèces, etc.) ainsi qu'aux négociants en titres, paiements des prestations liées à la carte (p. ex., assurances optionnelles), ainsi que jeux de hasard et prestations semblables aux jeux de hasard.  
2 Vous trouverez les dispositions détaillées (y compris les sommes d'assurance et les exclusions de responsabilité) dans les conditions d'assurance (incl. informations pour les assurés des assurances collectives) que vous pouvez consulter sur le site [swisscard.ch](http://swisscard.ch) ou demander auprès de Swisscard AECS GmbH.  
3 L'octroi d'un crédit est interdit s'il entraîne un surendettement.  
4 En fonction du produit de carte, certaines prestations de l'émettrice proposées dans/via l'application Swisscard ne sont pas disponibles, ou le sont de manière limitée, ou encore contre paiement. La prise en compte des transactions peut présenter des retards relativement à la notification (pas de données en temps réel).  
5 Informations détaillées sur [swisscard.ch/mobile-payment](http://swisscard.ch/mobile-payment)  
6 Pas de responsabilité, dans la mesure où tous les devoirs de diligence et de collaboration en vertu des Conditions générales (CG) ont été respectés.  
7 Les transactions de loterie, de paris et de casinos seront traitées comme des retraits d'espèces aux distributeurs (à l'étranger).  
8 Les dérogations s'appliquent le cas échéant aux contrats existants. Le taux d'intérêt annuel applicable se trouve sur la facture mensuelle actuelle de l'émettrice ou bien peut être demandé à tout moment au service clientèle de l'émettrice.